Date: ..5. / .6.. / 2.1.

## MAM: esquisse diagnostic au prochain conseil

En ouverture du conseil municipal, Johann Baranger, maire, a reçu Eric Cusey, président du Syndicat mixte à la carte (SMC) Val-de-Sèvre et Sud-Gâtine. Une intervention permettant aux élus de mieux connaître ce service et son fonctionnement concernant le traitement des déchets sur le territoire.

Maison d'assistants maternels (MAM). « Nous avions convenu lors du dernier conseil d'une consultation auprès d'architectes pour sa construction. » Quatre offres ont été faites. Les élus ont voté à l'unanimité pour l'entreprise BTC, pour un montant de 25 675 €, et vont demander esquisse et diagnostic pour le prochain conseil du 1<sup>er</sup> juillet.

Restaurant scolaire. Le règlement du restaurant scolaire a été accepté. La tarification des repas de cantine reste la même. Aménagement d'un local pour l'ACCA. Le maire précise : « À la suite de la demande de l'association de chasse pour l'acquisition d'un local pour leur activité, la commune va travailler avec l'ACCA pour trouver un lieu correspondant à leur besoin. Nous comprenons leur démarche. » Différents lieux sont évoqués par les élus, qui font état des travaux à effectuer dans chacun d'eux. Un groupe de travail va se mettre en place avec la participation des membres de l'ACCA et une aide pour l'aménagement du local.

Aménagement Maison des jeunes. « Après la consultation pour la co-maîtrise d'œuvre avec la Communauté de communes (CDC) Val-de-Gâtine, deux entreprises ont répondu ». Les élus décident de retenir la proposition de TEMIS architecte pour un montant de 12 500 €, partagé à

50 % avec la CDC pour l'esquisse et l'avant-projet sommaire, puis de proratiser les phases suivantes.

Cession de parcelles. Les élus acceptent la cession d'une parcelle de 178,75 m² espace Paul-Pelletier. La municipalité décide d'accorder une parcelle au lotissement des Chaumes pour la construction de logements sociaux.

Acquisition de matériel pour la cuisine de la cantine. « La consultation fait référence au plan de relance qui permet un subventionnement à 100 % du plafond auquel la commune peut prétendre. » Le montant des achats pour un four, robot de coupe, ouvreboîte, fourneau électrique, meuble maintien de température et autres accessoires est prévu pour la somme de 18 609 €. Les subventions s'élèvent à 17 920 €, d'où un autofinancement de 689 €.